



# BULLETIN MUNICIPAL

Année 2024 - N°54



[www.mairiedestavar.fr](http://www.mairiedestavar.fr)





Laurent LEYGUE, Maire



Remise des dictionnaires 2023

Estavaroises, Estavarois, Chers administrés,

L'année 2023 se termine avec une nouvelle fois une activité municipale dense et riche. Dans ce bulletin municipal avec le Conseil Municipal nous dressons le bilan de notre action pour les quatre premières années entachées par une crise sanitaire et une crise économique. Nous veillons à travailler dans l'intérêt général, selon les principes pour lesquels vous nous avez élus. Nous vous informons de façon ponctuelle avec les Noves, mais ce bulletin plus complet vous permettra d'apprécier ce bilan des quatre premières années de ce mandat.

Nous rentrons dans les deux dernières années du mandat avec des projets pour notre commune, projets présentés lors de la campagne électorale de 2020 et encore non réalisés. Vous trouverez au centre de ce bulletin la liste non exhaustive qui s'adapte au fur et à mesure des opportunités et des possibilités budgétaires.

Je remercie toutes les personnes avec qui nous sommes en collaboration, les agents municipaux, les bénévoles de la bibliothèque, les associations, les professeurs de l'école, pour leur travail accompli toujours dans votre intérêt. Le Conseil Municipal et moi-même vous remercions pour votre confiance.

Je voudrais insister sur les incivilités subies par nous tous. Les efforts de propreté se poursuivent malgré l'incivisme d'une minorité qui pollue la vie d'une grande majorité. Notre « Bien vivre ensemble » c'est l'affaire de chacun d'entre nous. Il est fait de tous ces petits riens qui pourraient donner un autre visage à notre village. Chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de son logement ainsi que la gestion des déchets.

Concernant la vitesse, je vous rappelle qu'elle est limitée à 50 km voire 30 km à certains endroits. Il n'est pas possible de mettre des ralentisseurs partout. Soyez vigilants dans l'intérêt de tous. Mais nous y travaillons en collaboration avec le service voirie de la Communauté des Communes Pyrénées Cerdagne et avec la Gendarmerie.

Depuis 2020, nous avons enchaîné crise sanitaire, crise économique mais aussi crise climatique. Cette dernière est de plus en plus visible mais aussi de plus en plus préoccupante. Si les prises de conscience se sont accélérées, nous mesurons aujourd'hui les efforts importants, individuels comme collectifs, à faire. Nous ne pouvons que formuler le souhait que l'impact écologique l'emporte désormais dans toutes les décisions. Je vous invite également à bien vous informer sur les restrictions d'eau au vu de la sécheresse que nous subissons. En espérant qu'elle soit passagère mais nous en doutons tous...

Je voudrais remercier nos partenaires institutionnels : l'État, la Région, le Département, le PNR, la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne qui nous accompagnent dans la réalisation de nos projets. Merci à eux pour leur écoute attentive et leur soutien toujours bienvenu.

Avec mon équipe, j'ai fait le choix d'avancer pour le bien de tous, en veillant à préserver ce qui fait l'âme et la richesse de notre village, à savoir tous les habitants qui le composent. Poursuivons ensemble notre action dans le respect de votre confiance. J'en profite pour remercier toute l'équipe municipale, car diriger une Commune n'est pas un exercice solitaire. Une équipe dynamique, une équipe motivée, investie, qui ne manque pas d'idées et sans laquelle je ne pourrais pas mener à bien ce mandat. Je n'oublie pas leurs familles, qui les soutiennent dans leurs fonctions d'élus et qui acceptent qu'elles prennent tant de place dans leur quotidien.

Que 2024 permette encore à votre commune, à notre commune, d'aller de l'avant pour bien vivre ensemble. Je vous souhaite une bonne et heureuse année à chacun d'entre vous.

Laurent LEYGUE,  
Maire d'Estavar en Pays Catalan

## Comment enregistrer votre bébé français ?

Si vous êtes citoyen français et votre bébé est né à l'Hôpital de Cerdagne, il a le droit à la nationalité française<sup>1</sup>. Néanmoins, il faudra absolument l'enregistrer comme « citoyen français né à l'étranger ».

L'enregistrement à l'état civil français est obligatoire, pour obtenir l'inscription de l'enfant sur le livret de famille, la carte nationale d'identité, le passeport, etc. Cette démarche doit être faite auprès du consulat de France à Madrid, mais vous pouvez la faire par correspondance.

### Le processus auprès de l'état civil français.

Vous devez exécuter les étapes suivantes:

**À l'Hôpital** Le personnel de l'Hôpital de Cerdagne vous remettra une déclaration de naissance (1 formulaire à remplir).

**À Puigcerdà** Avec cette déclaration, vous devez vous rendre à l'État-Civil (Registre Civil) de Puigcerdà pour y inscrire votre bébé. Un certificat de naissance (« certificació literal de la partida de naixement ») vous sera délivré. Il est conseillé d'en demander deux copies car il vous en faudra une pour l'état civil du consulat et une pour la sécurité sociale.

Dans le cas d'un enfant né hors mariage, un document de reconnaissance paternelle (nécessaire pour les démarches auprès de l'état civil français) doit être enregistré auprès « Registre Civil » de Puigcerdà. Vous pouvez le faire le même jour de l'inscription du bébé.

**Chez vous** Ajoutez le certificat de naissance (et celui de reconnaissance, le cas échéant) au dossier que vous avez constitué, et envoyez-le au consulat français, à Madrid<sup>2</sup>.

### Votre dossier

Si vous ne pouvez/voulez pas vous déplacer à Madrid, vous avez 30 jours pour présenter votre dossier par correspondance. Vous trouverez tous les formulaires, liste de pièces à fournir et instructions dans le document Demande de transcription de l'acte de naissance d'un enfant mineur dans l'Annexe I de ce document, ou vous pouvez le [télécharger ICI](#).

Dans le cas d'un enfant né hors mariage, vous devez ajouter la Demande de transcription d'un acte de reconnaissance. Document Annexe II ou [télécharger ICI](#).

### Après l'inscription

Après l'enregistrement de sa naissance, votre enfant sera inscrit par le consulat dans votre livret de famille, qui vous sera retourné par le biais de l'enveloppe affranchie que vous aurez envoyée avec votre dossier.

Si pendant les deux premières années vous avez besoin des actes de naissance français de votre enfant, vous devez faire la demande auprès du consulat de France à Madrid. Au bout de deux ans, c'est auprès du service de l'État Civil de Nantes que vous devez faire cette demande

## L'assurance maladie de bébé

Pour enregistrer votre bébé sous votre numéro de la sécurité sociale au plus vite, vous devez envoyer les documents suivants à la CPAM des Pyrénées orientales (adresses en bas):

1. L'extrait d'acte de naissance « certificació literal de la partida de naixement » fourni par l'état civil de Puigcerdà (même si rédigé en catalan)
2. Le formulaire S3705 complété. Ce document est disponible sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ([télécharger](#)) et sur l'Annexe III du Dossier Bébé
3. Copie de la pièce d'identité des parents.

## Coordonnées

### État Civil à Puigcerdà

Adresse : Ronda Joan Maragall, 42, 17520 Puigcerdà  
de 09h00 à 14h30

**IMPORTANT :** Si vous n'êtes pas mariés, la présence de la mère et du père est impérative. Si vous êtes mariés, la présence de l'un des conjoints est suffisante.

### Consulat français à Madrid

Le dossier pour l'inscription de votre bébé à l'état civil français doit être envoyé à :

Consulat Général de France  
(État Civil)  
C/ Marqués de la Ensenada, 10  
28004 Madrid  
Espagne

### CPAM Pyrénées Orientales

Vous pouvez envoyer les documents à la CPAM des Pyrénées Orientales par courrier postal à :

Caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées-Orientales  
Service Gestion des bénéficiaires  
BP 89928  
2 rue des Remparts-Saint-Mathieu  
66013 Perpignan Cedex 9

Ou par @ à : [managers.gestionbeneficiaires@cpam-perpignan.cnams.fr](mailto:managers.gestionbeneficiaires@cpam-perpignan.cnams.fr)

### État Civil de Nantes

Ministère des Affaires Étrangères  
Service Central d'État Civil  
11, rue de la maison Blanche  
44941 NANTES Cedex 9

## Naissances

Mateo GIRONA MATUTE

Ulysse RANNOU

Adrien, Jonathan THILLARD

Noah VOS SALADIE

Toutes nos félicitations aux heureux parents

## Mariages

CROS NAVINES Emma et ROYDS Jack

SEPULVEDA PEREZ Valentina Paz et LEMOINE Matthieu

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés

## Décès

Georges BALAGUER

Georgette BANET née COLL

James CHOLOUX

Joséfa MIR née SIRVENT

François MIR

Rose-Marie MOLINIER née BARON

Didier MONROS

Liliane NALPAS

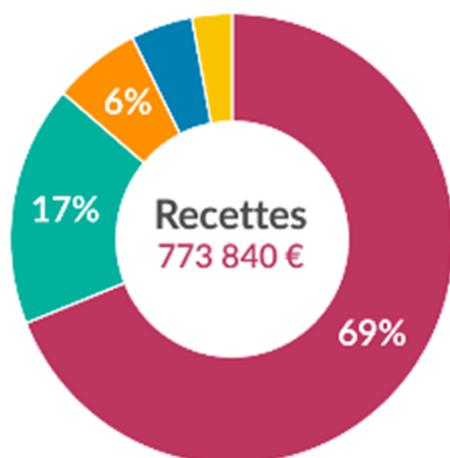
Jean-Claude RIVAYROL

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles

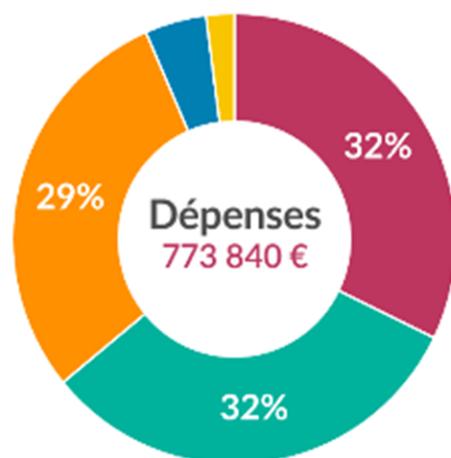




## Fonctionnement



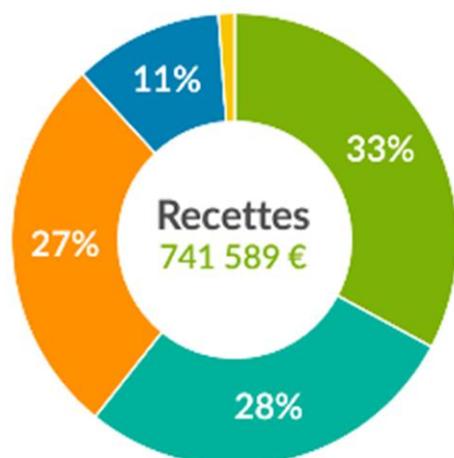
■ Impôts et taxes :	533 319 €
■ Dotations et participations :	133 890 €
■ Excédent antérieur :	49 195 €
■ Produits des services :	34 894 €
■ Autres recettes :	22 542 €



■ Charges gestion courante :	249 302 €
■ Charges de personnel :	246 300 €
■ Charges générales :	227 700 €
■ Autres dépenses :	34 648 €
■ Intérêts d'emprunts :	15 890 €



## Investissement



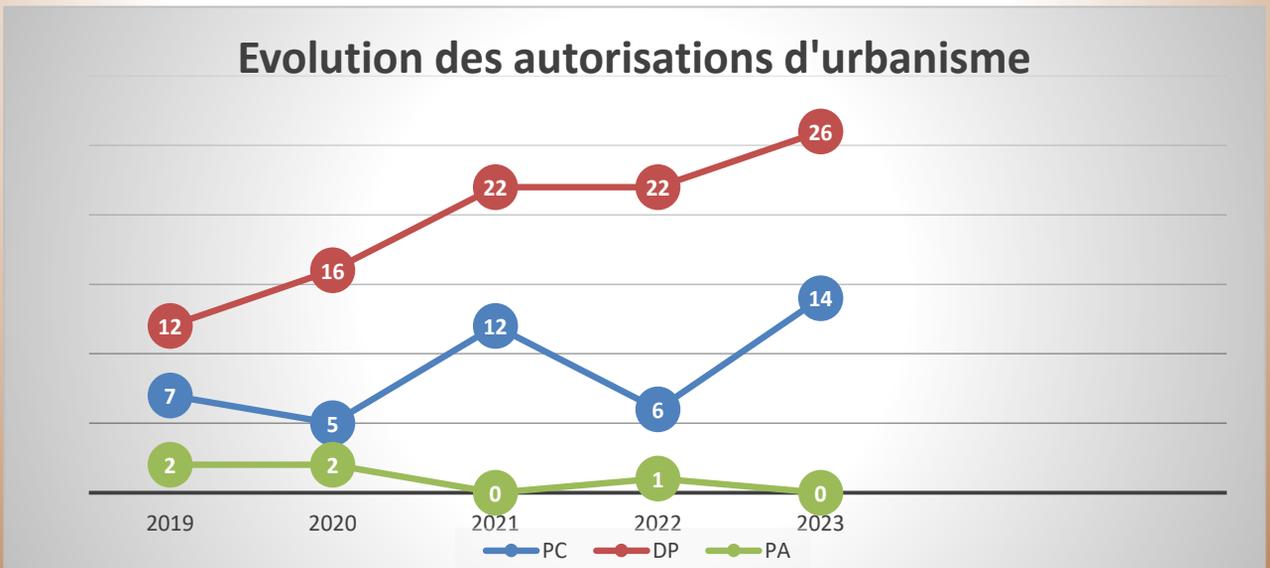
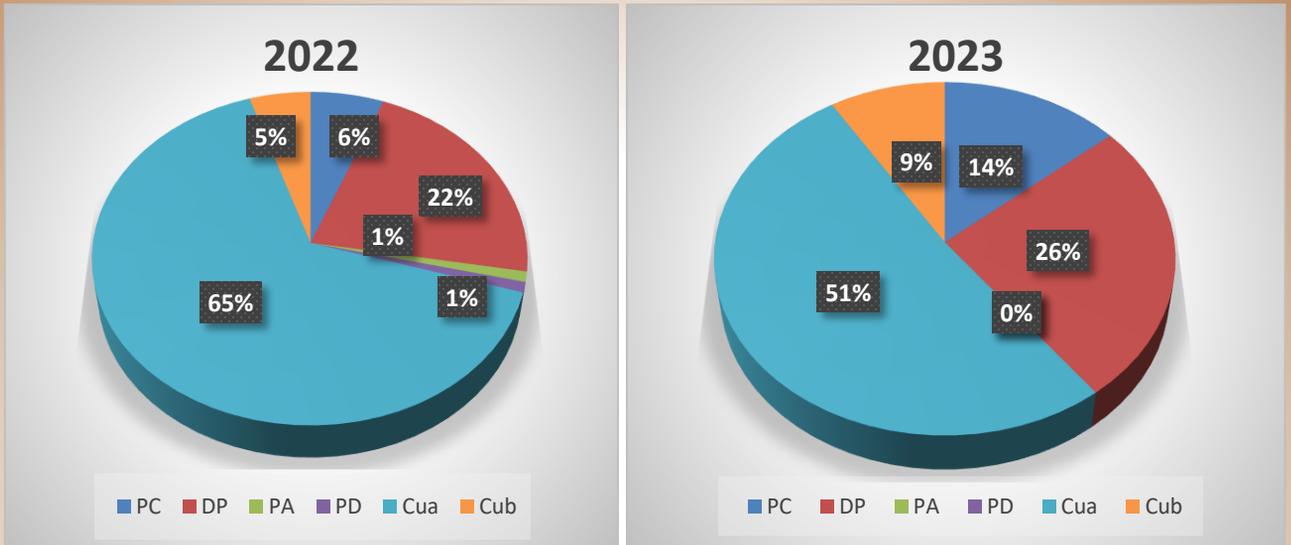
■ Excédent d'invest reporté :	243 472 €
■ Excédents de fonct capitalisés :	207 000 €
■ Dotations et subventions :	202 469 €
■ Emprunt :	80 000 €
■ Autres recettes :	8 648 €



■ Dépenses d'équipement :	685 589 €
■ Remboursement du capital :	36 000 €
■ Autres dépenses :	20 000 €

# Evolutions des demandes d'autorisations d'urbanisme

U  
R  
B  
A  
N  
I  
S  
M  
E



# BILAN DE MI-MANDAT

**15 mars 2020 Elections municipales**

**18 mars 2020 13h12 Estavar confiné,**

Le début de notre mandat a débuté par la pandémie de la Covid qui nous oblige à demander à la population de rester chez elle. Notre équipe municipale nouvellement élue ne peut se mettre en place mais agit de façon à rassurer et à aider nos villageois à traverser cette période du mieux que possible -distribution de masques, aide aux personnes en difficultés...-

Cette première partie de mandat a été fortement marquée par les multiples conséquences de la crise dite de la Covid, puis par celle de la guerre en Ukraine dont nous subissons collectivement les effets de l'inflation, notamment avec le renchérissement du prix de l'énergie.

Le bilan à mi-mandat permet de mesurer le respect des engagements pris et ceux qu'ils restent à réaliser durant les années à venir.

Voici les réalisations effectuées à mi-mandat (liste non exhaustive):

- Aménagement de l'entrée d'Estavar (Route de Saillagouse) avec mise en accessibilité et création de trottoirs
- Rénovation des voiries : Carrer de las Molleres, Carrer des Orenetes, 2 tranches route de Saillagouse
- Plantations autour du stade, autour de la piste de Roller à la Halle des Sports et du terrain de basket
- Ecole : peinture des façades, changement et sécurisation des portails d'entrée
- Arrivée de la fibre sur l'ensemble du village. Quelques points d'accès restent à être reliés.
- Installation d'une antenne réseau mobile hertzien 4G pour couverture du centre du village par les 4 opérateurs
- Permanence des élus en mairie les matins en semaine
- Création d'une lettre d'information communale : les Noves du Nice Cerdan
- Permanence d'un assistant social de la Maison Sociale de Proximité de Font-Romeu
- Marchés nocturnes du jeudi durant la période estivale et marché de Noël le 1<sup>er</sup> week-end du mois de décembre.
- Distribution d'un colis de Noël pour les personnes de plus 65 ans
- Achat d'un poêle à pellets pour la bibliothèque, achat de livres dans un esprit de modernisation du fonds
- Archives communales classées selon la réglementation avec élaboration d'un inventaire accompagné par le service de la gestion des archives du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales
- Numérisation de l'Etat Civil
- Sécurisation de l'entrée Mairie et Poste
- Signature de la charte « Label Culture Catalane »
- Aide à l'enseignement du catalan en collaboration avec l'APLEC et à l'enseignement de la musique à l'école
- Soutien aux associations
- Entretien des bords de rivière dans le cadre de la GEMAPI
- Prise en charge à 100% du transport pour les activités scolaires pour les élèves d'Estavar
- Rénovation du faitage de la toiture de l'église d'Estavar

## PERSPECTIVES

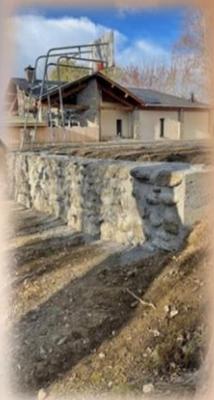
### Adapter notre village aux changements climatiques :

- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux
- Remplacement et mise aux normes d'appareils de chauffage énergivores
- Rénovation énergétique de la salle de la Halle des sports (Isolation et chauffage)
- Suite du développement solaire sur les bâtiments municipaux après l'école et les ateliers municipaux
- Lancement d'une étude pour chauffage à bois de nos bâtiments publics
- Après la signature d'une convention avec le SYDEEL66 afin de rénover l'éclairage public sur la commune, remplacement des lampes par des leds ainsi que le système d'éclairage
- Achat de récupérateurs d'eau pour l'arrosage de nos plantations qui seront apposés sur les bâtiments municipaux.
- Mise en place et en fonction par la Communauté des Communes des CSE (Containers Semi-Enterrés)
- Elaboration d'un schéma directeur du pluvial avec débuts de travaux dès la restitution du Bureau d'études
- Par délégation de compétence à la Régie des Eaux de la Haute Vallée du Sègre, suivi et rendement des réseaux d'eau potable et d'assainissement

#### Mais également :

- Réaménagement complet du croisement route de Font-Romeu et Route de Llivia, mise aux normes des trottoirs du pont
- Réflexion globale sur la sécurité des voies (vitesse excessive)
- En lieu et place de l'ancien tennis, construction d'un City Stade adapté pour le sport à l'école
- Restauration complète de la tribune de l'église d'Estavar d'une capacité de 25 personnes
- Prochainement révision des heures d'ouverture de l'Agence postale
- Refonte du règlement intérieur du cimetière





Réfection du clocher et toiture de l'église San JULIA



Ecole – Terrain de basket – Poêle à granulés à la bibliothèque



Tatamis neufs  
Dojo de la Halle des Sports

Réfection du Cami dels Bagateills  
Financement ETAT



### Les Associations d'Estavar

A.C.C.A	André MARTOS	07.87.26.51.92
Association des Sclérodermiques	Dominique GODARD	04.68.04.02.54
ASA du Canal d'arrosage	Paul José BESOMBES	04.68.04.71.47
Cerdagne Badminton	Guillaume DELPECH	06.44.29.23.72
Comité des Fêtes	Céline SITJA	06.73.17.44.70
Union Sportive Estavar	Jean-François BANET	06.71.79.05.72
Aikido Traditionnel Franco Marocaine	Abdelhaq ACHEMIROU	06.28.41.27.42

**Accueil du public en Mairie 08H00-10H00 tous les jours**

**Accueil du public en Agence Postale: 10H15-12H00 Mardi, Mercredi, Jeudi**

**Population actuelle source INSEE Janvier 2024 : 478**

**Ecole Estavar : 40 enfants inscrits CM2 : 9 ; CM1 : 7 ; CE2 : 12 ; CE1 : 12**

**Bibliothèque : ouverte le mercredi de 15H00 à 17H00 (suivant le contexte sanitaire actuel)**

**Inscription sur les listes électorales : sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou en mairie**

**Carte de la déchetterie : CC Pyrénées-Cerdagne à Saillagouse ou [www.pyrenes-cerdagne.fr](http://www.pyrenes-cerdagne.fr)**

**Passeport, Carte Nationale d'Identité : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) et en mairie de Saillagouse**

**Permis de conduire, carte grise : uniquement sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**

**Journée Défense Nationale : recensement en mairie dans les 15 jours suivant les 16 ans.**

**Restauration scolaire à l'école primaire d'Estavar: ce service est payant. En cas d'échéance impayée, l'enfant pourra être exclu du service.**

## ELECTIONS

**Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen.**

**Pour la France, elles auront lieu le 9 juin 2024.**

**La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ces élections européennes, que ce soit dans les consulats ou dans les mairies, est fixée au vendredi 3 mai 2024.**

## ECLAIRAGE PUBLIC

**Pensez à signaler en mairie par mail ou téléphone les luminaires défectueux !**



**Pas de sac que du vrac!**

EN VRAC, VIDÉS ET ÉCRASÉS

NE PAS LAVER LES EMBALLAGES

Les emballages jetés en sac ne peuvent être triés ni recyclés

CITEO

Merci pour votre compréhension

Centre des déchets - 04 83 34 53 37

SYDECOM 66

**JETER EN VRAC, PAS EN SAC**

Pour des raisons de **sécurité** et d'**hygiène**, les valoristes (trieurs) du centre de tri n'ont pas le droit d'ouvrir les sacs et poches en plastique, ces sacs sont systématiquement écartés et renvoyés (refus de tri) vers l'incinération.



**NE PAS EMBOITER DEUX EMBALLAGES**

Deux emballages de matières différentes, emboîtés l'un dans l'autre ne pourront pas être séparés. Un exemple, si une cartonnnette contient une boîte de conserve, la cartonnnette sera détectée comme emballage en acier par la machine de tri qui est activée par un aimant (tri magnétique).



**ECRASER LES BOUTEILLES ET PLIER LES CARTONS**

Les bouteilles en plastique ou les carton(nette)s sont légers mais occupent beaucoup de place. En écrasant ou en pliant vos emballages vous pouvez gagner jusqu'à **30 % d'espace** dans le bac de votre cuisine ou de votre salle de bain. **Un emballage écrasé reste recyclable.**



**NE PAS JETER D'OBJETS DANS LES BACS JAUNES**

Les objets sont fabriqués avec différents matériaux et bloquent l'ensemble de la filière, pour être recyclés ils **doivent être amenés en déchèterie.**



**BIEN VIDER ET NE PAS LAVER LES BOITES ET LES BARQUETTES**

**NE GASPILLEN PAS D'EAU POUR RENDRE UN DECHET RECYCLABLE.** Dans la majorité des cas, il suffit de bien les vider.



<b>EMBALLAGES CARTON</b> 	<b>EMBALLAGES PLASTIQUE</b> 
<b>PAPIERS</b> 	<b>EMBALLAGES ACIER / ALUMINIUM</b> 

**INTERDITS DANS CE BAC**  
LE VERRE, TOUS LES OBJETS, LES RESTES DE CUISINE, LES DÉCHETS DE SOINS

**NE PAS LAVER LES EMBALLAGES**

**TOUS les emballages en verre se trient!**

**Simple**

BOUTEILLES, POTS, BOCAUX / BOTTLE, GLASS, JAM JARS, POTS / BOTELLA, TARROS, BOTES / AMPOLLES, POTS DE VIDRE / GLAS (FLASHEV), GLASBECHER

NE PAS LAVER LES EMBALLAGES

INTERDITS DANS CE BAC

Guide du Tri

+ d'infos : N° Vert 0 800 33 24 38

www.touslesemballagessetrient.fr



**DECHETS VERTS**

A déposer par vos soins à la déchetterie d' Ur

1<sup>ère</sup> entrée sans carte autorisée

Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne

**STOP PUB**

SYDECOM

« Stop pub »,

A mettre sur sa boîte aux lettres

Evite 35 kg de publicités/foyer/an !

Disponible gratuitement en mairie et à la déchetterie d'Ur

**Le compost : un terreau naturel et gratuit**

Le composteur permet de composter ses déchets de cuisine et de jardin, et de diminuer ses ordures ménagères de 30% !

Vendu à 20 euros à la déchetterie communautaire à Ur (par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public)

Pour toutes questions, contacter l'ambassadrice du tri Violaine Desmons (+33) 07.85.47.96.89

## Economiser l'eau, ça coule de source !

Les arrêtés préfectoraux sur les mesures de restriction d'eau provisoire s'enchaînent depuis le 23 février 2023.

Malgré le manque d'eau, nous avons constaté cet été des pelouses vertes, ce qui est inconcevable en période de sécheresse. Et parallèlement, les prés de fauche restaient désespérément jaunes.

Nous espérons qu'en 2024, l'eau sera uniquement utilisée pour l'agriculture et les jardins potagers.

Voici pour rappel les jours et horaires où les particuliers peuvent utiliser l'eau distribuée par l'ASA du canal d'arrosage d'Estavar-Bajande :

-ESTAVAR : mercredi, samedi et dimanche de 7h à 20h

-CAILLASTRES : samedi de 12h à 18h

-BAJANDE : dimanche de 10h à 18h

Le reste du temps, l'eau est à disposition exclusive des agriculteurs.

### **La collecte des encombrants : 4<sup>ème</sup> LUNDI DU MOIS**

Pour les personnes âgées ou ne pouvant pas se déplacer, la Communauté de Communes propose un service de collecte des encombrants en porte-à-porte dont les consignes sont les suivantes :

Le volume des encombrants récoltés par foyer est de **2m<sup>3</sup> maximum** ;

Les habitants doivent **s'inscrire auprès de l'ambassadrice du tri, Violaine Desmons, à la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne (+33) 07.85.47.96.89** pour bénéficier de la collecte ;

Les encombrants doivent être sortis la veille du jour de collecte à l'extérieur de la propriété privée en évitant de gêner la circulation ;

Les déchets de construction et travaux (gravats, fenêtres, sanitaires...) ne sont pas pris en compte dans la collecte des encombrants. Leur propriétaire doit les apporter en déchèterie ;

Le dépôt d'encombrants dans les conteneurs d'ordures ménagères et aux alentours est strictement interdit et passible d'une amende de 1500 € (article R632-1 du Code Pénal).



**Canal de Bajande**  
*Entretien par l'IAE de Cerdagne*

**INFORMATIONS COMMUNALES DISPONIBLES SUR:**

[www.mairiedestavar.fr](http://www.mairiedestavar.fr)

